

LES GRÈVES

A HALLUIN. — Grève de tisseurs de lin. Les ouvriers du tissage de M. Alfred Léonard, se sont mis en grève, réclamant le rétablissement du salaire horaire de 3 francs. Ils sont au nombre de 10.

La faillite des Etablissements textiles H. Blatt et C<sup>e</sup>, à Mulhouse. Arrêté de M. Henri Blatt. Le « Journal Industriel » publie la dépêche suivante : Mulhouse, 28 décembre. — On nous apprend que M. Henri Blatt, le principal associé de la Société en nom collectif des Etablissements textiles H. Blatt et C<sup>e</sup>, actuellement en faillite, a été mis en état d'arrestation. On prétend que des irrégularités graves ont été constatées dans les écritures et que c'est à cette constatation qu'il faut attribuer l'arrestation de M. Henri Blatt.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 30 DÉCEMBRE : Aujourd'hui, saint Nabu ; demain, saint Sylvestre. 257<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 01. Lune : Pleine lune du 25. Dernier quartier, le jeudi, de 14 à 17 h. 1<sup>er</sup> janvier. Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix : Bibliothèque ouverte au public de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h., sauf les dimanches et lundis. — Musées : ouverts le dimanche, de 10 à 13 h. le jeudi, de 14 à 17 h. — 20 h. 15. Auditions de musique de chambre, Cercle de la Concorde, 25, rue du Vieil-Abreuvoir.

Un appel de l'industrie roubaisienne au Gouvernement

Le télégramme suivant a été adressé, mercredi, par la Chambre de Commerce de Roubaix, à M. le Ministre du Commerce : « Chambre Commerce Roubaix, vivement impressionnée par lecture statistique importation fils et tissus, constate notamment que fils laine cardés et peignés, fils coton, tissus laine, velours coton, tapis laine, sont entrés en France depuis janvier 1920 en quantités considérables, dépassant sensiblement celles même période 1913. C'est résultat protection insuffisante, droits entrée n'étant plus en rapport avec valeur actuelle marchandises. Demande instamment relèvement coefficients, pour arrêter invasion produits étrangers alors que notre industrie se meurt inanition et que chômage s'étend sur notre place manière effrayante. »

Président Chambre Commerce. A la mémoire de M. l'abbé Henri Lestienne

Le samedi 8 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, eut lieu un service solennel à l'occasion de l'exhumation du corps de M. l'abbé Henri Lestienne, fondateur des « Cités Jardins de Lille », annuaire titulaire de la 51<sup>e</sup> division de réserve, mort pour la France, le 6 juillet 1915.

Après de brillantes études au Collège de Roubaix, il était entré au séminaire, où ses directeurs ne furent pas surpris de constater son aptitude et sa conduite. Il se consacra à sa dernière demeure, étant avant tout un homme d'action, mêlant à un dévouement sans réserve, une abnégation entière et un complet oubli de lui-même.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

UN COURS DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Société de Géographie de Roubaix ouvrira à partir du mercredi 5 janvier 1921, un cours de géographie économique.

juillet, regretté de tous ceux qui l'avaient connu, est en témoignage les nombreuses lettres que nous avons sous les yeux. Le clergé, l'armée, lui firent des funérailles imposantes. Au cours du service religieux qui, comme nous le disions plus haut, sera célébré à Saint-Martin le 8 janvier, à 9 heures, M. le chanoine Régault, ambassadeur du corps d'armée, officier de la Légion d'honneur, prononcera l'éloge funèbre de ce grand apôtre et de ce grand Français.

Le dépôt pour dommages de guerre

La 1<sup>re</sup> Commission des dommages de guerre de Roubaix-Est nous prie d'insérer : Aux termes de la loi du 26 novembre 1920, les demandes d'indemnités de dommages de guerre doivent parvenir aux Commissions cantonales avant le 31 décembre 1920.

Les sinistrés qui n'auraient pas fait parvenir leurs demandes au greffe de la Commission cantonale avant l'expiration de ce délai, encourraient la forclusion de leurs droits.

Les demandes d'indemnités définitives, ainsi que des demandes provisoires, sont à la disposition des sinistrés à la mairie (rue Neuve, 1<sup>er</sup> étage).

Il est rappelé aux sinistrés que ne peuvent tenir lieu des demandes d'indemnités ci-dessus définies : 1<sup>o</sup> Les déclarations adressées à l'Office des biens et intérêts privés ou tout autre Service du Ministère des Affaires Financières ; 2<sup>o</sup> Les demandes d'avances sur dommages de guerre, quelle que soit la suite qu'elles aient reçue ; 3<sup>o</sup> La demande de désignation d'un expert pour la constatation provisoire des dommages (loi du 5 juillet 1917) ; 4<sup>o</sup> Le dépôt des procès-verbaux de ces experts ou de toutes autres vérifications techniques.

Les sinistrés qui auraient déjà déposé de semblables pièces, ainsi que ceux n'ayant pas en mains le récépissé du greffe de la Commission, devront donc, sous peine de forclusion, déposer avant le 31 décembre courant une demande (provisoire ou définitive).

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Quarante pères de famille ont comparu devant la Commission scolaire. Celle-ci a décidé de la Commission scolaire. Celle-ci a décidé de la Commission scolaire. Celle-ci a décidé de la Commission scolaire.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Des parents qui n'envoient pas leurs enfants en classe. La Mairie nous communique : Dimanche matin, à 9 heures, la Commission scolaire s'est réunie à l'Hôtel de Ville pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

L'HUITRIÈRE, 54, Rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix, remercie sincèrement la population Roubaissienne de la confiance qu'elle a bien voulu lui accorder pour les fêtes de Noël. Elle tiendra le mardi 31 janvier, à 8 heures, un important bal offert par elle pour les fêtes de l'an.

LA SUPPRESSION DE LA LIGNE DE TRAMWAYS A-B, (GRAND-PLACE-BARBEUX). — A la suite de la décision prise par le Conseil municipal dans sa dernière réunion, la Compagnie des Tramways arrêtera, à partir du 31 décembre, le trafic de la ligne de tramways A-B, allant de la Grand-Place à Barbeux.

NOUVELLE BAISSE DU COKE. — A l'usine à coke de Roubaix, on ne vend plus que 9 FRANCS L'HECTOLITRE. VENANT. A ce prix c'est le combustible le plus avantageux que l'on puisse se procurer. 06191

POUR NOS MUTILES. — Echo des fêtes du Moulin et de la Potennerie. — Le Comité-directeur des fêtes du Moulin et de la Potennerie a clôturé ses travaux de l'année 1920, par une réunion spéciale, sous la présidence de M. Henri Vidienne, président d'honneur, au cours de laquelle il a été décidé de remettre à l'Union Nationale des Mutiles (section de Roubaix), la somme de 1.313 fr. 90, solde des fêtes des 16 et 17 octobre dernier, ajoutée à la somme de 1.534 fr. 75 remise le 3 novembre dernier, ce qui fait un versement total de 2.848 fr. 65.

Le Comité adresse ses remerciements aux personnes généreuses et dévouées qui ont collaboré à la réussite de cette belle œuvre.

N'ACHETEZ PAS! N'ACHETEZ PAS! sans avoir vu et comparé les chapeaux BALBUS, 7, Rue de la Gare. 06188

POUR LES SECOURS AUX CHOMEURS. — Un don de 500 francs. — Le Bureau de Bienfaisance de Roubaix a reçu de M. A. Dubrunaut, 30, rue l'Anvers, une lettre dans laquelle M. Dubrunaut s'exprime ainsi qu'il l'honneur personnel, il veut mieux pour les chômeurs participer à la distribution des secours aux chômeurs plutôt que de chercher à attirer, par des étrennes, le public que le chômage éloigne des achats.

Dans ces conditions, il fait remettre la somme de 500 francs.

M. Dubrunaut espère que son exemple sera suivi par d'autres commerçants. Chacun, dit-il, doit faire le plus possible, c'est l'intérêt général.

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance a remercié M. Dubrunaut de son initiative, et espère que ce geste sera imité par tous les commerçants. C'est en effet l'intérêt général qui est en jeu en la personne des travailleurs qui contribuent à la prospérité de la ville et du commerce en particulier.

NOUVEL AN. Maison VANHAELST, 2, Boulevard de l'Europe, Desserts, Chocolats exquis - Gâteaux fourrés « La Favorité ». Spécialité de la Maison. 06164

UN INCENDIE, RUE PAUVRÉE. — Dans la soirée de mercredi, vers 22 h. 45, un incendie, heureusement sans grande importance s'est déclaré dans un séchoir de l'établissement de M. Edmond Noélin, manufacturier de chapeaux pour dames, rue l'Anvers, 16. Le feu fut aperçu par M. Henri Fruy fils, demeurant dans l'immeuble voisin, qui donna l'alarme. Les sapeurs-pompiers, sous la conduite de M. le lieutenant Craye, arrivèrent aussitôt. Le foyer de l'incendie fut éteint à l'aide de seaux d'eau, et la pompe ne dut pas entrer en action. D'après les constatations, le feu aurait été communiqué aux matières par un tuyau qui devait être rempli de saut ou par une bougie allumée. Les dégâts ne sont pas encore évalués.

N'ACHETEZ PAS VOS CADEAUX sans visiter la M<sup>me</sup> Roger Goffin, 47, rue Sebastopol, 1<sup>er</sup> G<sup>o</sup> choix d'objets artistiques à décorer. 354

UN ENFANT TOMBE DANS DE L'EAU BOUILLANTE. — Mercredi, un petit enfant âgé de 6 ans, Léonard Lequene, rue de l'Europe, est tombé dans la cuvette de l'habitation, est tombé dans une marmite d'eau bouillante déposée sur le carrelage.

M. le docteur Dupré vint lui donner des soins et releva son jeune malade, qui de graves brûlures. Il l'a fait admettre à l'hôpital.

ETRENNES. — De ce jour au 30 janvier, « La Concorde », 78, rue Ma-Campagne, offre 1 kilo de sucre en morceaux à tout acheteur d'un litre pur jus ou d'un litre grog américain, ou d'un litre cognac, ou d'un litre vin de France. Prix avantageux. Prière de se munir de litres. 06133

UNE AGRESSION, RUE COLBERT. — Mardi, vers 19 h. 15, Mlle Yvonne Beys, 25 ans, professeur de musique, rue Descartes, 62, en se rendant à une leçon, fut assaillie, rue Colbert, par un individu, âgé de 40 ans, qui tenta de la frapper à la tête, à l'aide d'un couteau. Elle fut atteinte à la nuque et à la main. Elle fut conduite à l'hôpital.

CALENDRIER GRATIS est donné avec 1 kilo de Chocoré Pasteur. Menagères, réclamez-le chez votre épicière. 65648

ARRÊTATION POUR VOL A L'USINE. — La police a mis en état d'arrestation, mardi, à 18 heures, à la sortie de la filature, le service de l'établissement, Paul Rossé, 31 ans, rue Jacquard, 30, qui avait volé, le 27 décembre, 24 cannettes de lait.

MÉTIER FAIT. — Des sapeurs-pompiers ont été jugés pour excès de vitesse, circulation en bicyclette sur un trottoir, ivresse et tapage nocturne.

ETRENNES - VINS ET LIQUEURS. — Conformément à sa tradition, la M<sup>o</sup> DUCOULOMBIER-SIMOENS 105, Grande-Rue, remettra à titre gracieux une grande bouteille apéritif au quinquina à tout acheteur de 20 à 30 fr. de marchandises et une grande bouteille Champagne ou G<sup>o</sup> Crémant à tout acheteur au-dessus de 30 fr.

Les vins au litre ne sont pas compris dans ces achats. 06097

CROIX. — Le VOL DE 34.000 FRANCS, DE LA RUE GUIZOT. — L'argent était en dépôt. — Nous avons annoncé que M. Ruyssart, entrepreneur de travaux publics, avait déposé une plainte contre les maîtres de M. Bicheyre, commissaire de police, en se disant victime d'un vol de 34.000 francs, commis chez lui pendant son absence. L'enquête ouverte activement par M. Bicheyre, a révélé que Mme Ruyssart avait mis cette somme en dépôt, ce qu'ignorait son mari.

UN CONTRAT COLLECTIF DANS LA BOUTANGERIE. — Après une entente avec M. Tullies, maître, représentant la ville, et en présence de M. Robert, inspecteur départemental du travail, les patrons boulangers et leurs ouvriers ont conclu un contrat collectif, par lequel les patrons boulangers reconnaissent et acceptent l'application de la loi sur le travail de jour et le respect des salaires agréés à Paris le 24 octobre dernier, et en outre acceptent d'observer le calendrier des semaines jours de dérogations par an déterminé par le décret de 2.000 francs.

LE DÉPART DE LA LIGNE DE TRAMWAYS A-B, (GRAND-PLACE-BARBEUX). — A la suite de la décision prise par le Conseil municipal dans sa dernière réunion, la Compagnie des Tramways arrêtera, à partir du 31 décembre, le trafic de la ligne de tramways A-B, allant de la Grand-Place à Barbeux.

NOUVELLE BAISSE DU COKE. — A l'usine à coke de Roubaix, on ne vend plus que 9 FRANCS L'HECTOLITRE. VENANT. A ce prix c'est le combustible le plus avantageux que l'on puisse se procurer. 06191

POUR NOS MUTILES. — Echo des fêtes du Moulin et de la Potennerie. — Le Comité-directeur des fêtes du Moulin et de la Potennerie a clôturé ses travaux de l'année 1920, par une réunion spéciale, sous la présidence de M. Henri Vidienne, président d'honneur, au cours de laquelle il a été décidé de remettre à l'Union Nationale des Mutiles (section de Roubaix), la somme de 1.313 fr. 90, solde des fêtes des 16 et 17 octobre dernier, ajoutée à la somme de 1.534 fr. 75 remise le 3 novembre dernier, ce qui fait un versement total de 2.848 fr. 65.

Le Comité adresse ses remerciements aux personnes généreuses et dévouées qui ont collaboré à la réussite de cette belle œuvre.

N'ACHETEZ PAS! N'ACHETEZ PAS! sans avoir vu et comparé les chapeaux BALBUS, 7, Rue de la Gare. 06188

POUR LES SECOURS AUX CHOMEURS. — Un don de 500 francs. — Le Bureau de Bienfaisance de Roubaix a reçu de M. A. Dubrunaut, 30, rue l'Anvers, une lettre dans laquelle M. Dubrunaut s'exprime ainsi qu'il l'honneur personnel, il veut mieux pour les chômeurs participer à la distribution des secours aux chômeurs plutôt que de chercher à attirer, par des étrennes, le public que le chômage éloigne des achats.

Dans ces conditions, il fait remettre la somme de 500 francs.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à 5 h. 30. Samedi, de 3 h 30 à 5 h. 30. Dimanche, de 3 h 30 à 5 h. 30. Les trains supplémentaires (trains supplémentaires) de 17 h 54, arr. 19 h. 54. — 1783 Lille-Béthune, d. 18 h 20, arr. 20 h 01.

CHOCOLAT LACROIX. — Ventes de chocolats de ravitaillement ordinaire. — Secteur G. 13<sup>e</sup> tour: Vendredi 21, de 3 h 30 à